



# COMMISSION DES CHAMPIONNATS A 11

Se réunit les lundis et jeudis  
Ligne directe : 04.92.15.80.34

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.  
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

Procès-Verbal N°01  
Réunion du 02 septembre 2021

---

Président : M. Serge BESSI

---

Membres : M. Jacques DUBAR

### **ENVOI DE COURRIELS :**

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) seront lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : [secretariat@cotedazur.fff.fr](mailto:secretariat@cotedazur.fff.fr)

2. En copie la Commission des Championnats à 11 (Seniors à U14) : [championnats@cotedazur.fff.fr](mailto:championnats@cotedazur.fff.fr)

### **ENVOI DES RECTIFICATIFS**

Lors de l'envoi de vos rectificatifs (horaires, dates, terrains,...) merci de préciser par tout moyen (gras, surlignage,...) les rencontres concernées.

Nous vous rappelons également les délais à respecter pour vos envois :

- Demande de **modification de match** (changement de date, d'horaire, de terrain ou inversion de match) : **10 jours** avant la date initiale de la rencontre
- Demande **d'arbitre officiel et/ou de délégué** : **15 jours** avant la date initiale de la rencontre.

Les demandes non parvenues dans ces délais ne pourront être traitées

## **REFUS D'ENGAGEMENT**

Seniors D4 : ES Haute Siagne 1

Conformément à l'article 41.2 des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur, le refus étant intervenu après le 15.06.20, la place de l'ES Haute Siagne 1 est attribuée au club le mieux classé de la division inférieure et ce suivant l'ordre du classement.

C'est par conséquent le **CDJ Antibes 3** qui en bénéficie en ayant fini 4<sup>ème</sup> avec le meilleur coefficient.

## **JUMELAGES ET ALTERNANCES**

La Commission des Championnats tenait à vous préciser que pour la saison 2021-2022 à venir, en raison de la disparité du nombre d'équipes dans les poules des divers championnats (14 équipes en Seniors D1, 12 équipes en Seniors D2, D3, D4, U17D1, U15 D1, 10 en U16 D1, 5 ou 6 équipes en Poules de Brassage, etc.), il a été extrêmement difficile, voire impossible, de donner satisfaction à toutes vos demandes de jumelage ou d'alternance.

Seules les demandes pour des championnats comportant le même nombre d'équipes dans la poule ont été traitées et satisfaites.

## **REPRISE DES CHAMPIONNATS**

Pour rappel, si des décisions liées aux mesures sanitaires ne viennent pas bouleverser la reprise des championnats, ceux-ci devraient reprendre :

- Pour les seniors à 11, le 12.09.21
- Pour les jeunes à 11, le 18.09.21 (en attente pour le U19 D2)

Les calendriers vous ont été communiqués en début de semaine.

En fonction du nombre de places vacantes dans les poules de brassage, il sera possible d'engager encore quelques équipes **avant le début de la phase 1 du championnat.**

Une fois la 1<sup>ère</sup> phase commencée, les équipes ne s'étant pas encore engagées pourront le faire avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase et seront intégrées dans la catégorie la plus basse de leur championnat.

## **COMPETITIONS SENIORS**

Le Bureau Exécutif propose au Comité de Direction de faire passer le championnat senior D5 poule A de 12 à 14 équipes uniquement pour la saison 2021/2022.

En effet, la D5 est la dernière division du District, à ce jour nous avons 26 engagements.

## **COMPETITIONS JEUNES**

Après le glissement générationnel en fonction de la pyramide des championnats, des défections ont été enregistrées lors des engagements en U16 D1.

Après application des directives du COMEX du 06 mai 2021 à savoir :

Dans le cas où il existera des places vacantes, pour quelque motif que ce soit, il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacances précisées dans les textes de l'instance concernée (article 41 des R.S du DCA), en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020 (championnat U14).

Il s'avère qu'il ne reste aucune équipe dans l'ordre du classement U14 D1 ou D2 (2019/2020) répondant à ces critères.

En conséquence, le Bureau Exécutif propose que le championnat U16 D1 pour la saison 2021/2022 soit composé de 10 équipes.

Au terme de la saison 2021/2022, pour permettre un retour à la structure initiale du championnat U17 D1, le dernier de U16 D1 sera rétrogradé en U 17 D2 et les 2 premiers de chaque poule de U16 D2 accéderont en U 17 D1.

## **CORRESPONDANCES**

ENT. CONQUE MADELEINE VICTORINE : Refusant l'engagement de leur équipe U18 en D1 et demandant son engagement en poule de Brassage (courriel du 05.08.21). Nécessaire fait.

REV.S. ST ISIDORE : Demandant la suppression de leur équipe U17 Brassage et son remplacement par une 2<sup>e</sup>quipe U16 Brassage (courriel du 20.008.21). Nécessaire fait.

U.S. PLAN DE GRASSE : Demandant l'engagement d'une équipe en U20 Brassage. Les poules étant complètes et la demande hors délai, cette dernière est mise attente.

A.S. VALLÉROISE FOOTBALL : Demandant l'engagement d'une équipe senior en D5 (courriel du 20.08.21). Nécessaire fait. De ce fait, la Poule D5 A passe à 13 équipes.

ENT. S. DES BAOUS F. : Demandant l'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe en U18 Brassage (courriel du 27.08.21). Nécessaire fait.

USONAC ST ROCH VIEUX NICE : Demandant le retrait de leur équipe U15 Brassage (courriel du 30.08.21). Nécessaire fait.

EURO AFRICAN ASSOCIATION : Demandant l'engagement d'une équipe en U17 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait.

U.S. VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS : Demandant l'engagement d'une 2<sup>ème</sup> équipe en U16 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait.

A.S. ROQUEBILLIÈRE : Demandant le retrait de leur équipe U15 Brassage (courriel du 01.09.21). Nécessaire fait. La Poule E se trouvant par conséquent à 4 équipes, la Commission des Championnats à 11 a décidé de remplacer l'A.S. Roquebillière par le S.C. Vésubie qui se trouvait en Poule F (6 équipes) afin d'équilibrer les deux poules.

### **DESIDERATAS**

S.C. MOUANS-SARTOUX : Désirant que leur équipe U17 D1 joue le samedi à 18h00, que les U15 Brassage jouent le samedi après-midi et que les U14 jouent le dimanche matin.

ENT. ST SYLVESTRE NICE NORD : Désirant que les U17 D1, les U16 D1, les U15 D1 et U15 Brassage jouent le samedi en fin d'après-midi et que les U20 Brassage, les U18 D1, les U17 Brassage et les U14 Brassage 1 et 2 jouent le dimanche.

Le Président de séance :  
M. Serge BESSI

Le Secrétaire de séance :  
M. Jacques DUBAR